

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 décembre 2020

NOTE DE PRESENTATION

**OBJET : Approbation du transfert de la convention de concession à long terme de 2 places de stationnement au parking Charaire (niveau -2)**

Rapporteur : Patrice Pattée

Par délibération du 11 juin 2020, le conseil municipal a décidé de donner une suite favorable à la demande de concession à long terme de places de stationnement sollicitée par M. François-Xavier GUILLOIS pour un projet immobilier sur un terrain situé 82 rue Houdan à Sceaux, comprenant la création de 4 logements, dont 2 ont une superficie supérieure à 30 m<sup>2</sup>. Ce projet a fait l'objet d'une autorisation en date du 25 juillet 2019 dans le cadre du permis de construire PC n°0920711900011.

Celui-ci s'était rapproché de la Ville, qui dispose de places de stationnement au 2<sup>ème</sup> sous-sol du parking de l'îlot Charaire, pour l'établissement d'une convention de concession à long terme de deux places de stationnement pour une durée de 15 ans (quinze) pour un montant de 1 080 euros par place et par an, soit un total de 32 400 euros pour la durée de la convention.

Or, depuis, le permis de construire sus-mentionné a été transféré à Mme Soraya MARTEL du cabinet MARTEL ARCHITECTURE, laquelle demande également le transfert, pour elle-même, de la convention de concession à long terme de 2 places de stationnement au parking Charaire, niveau -2.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver l'annulation de la convention de concession à long terme de deux places de stationnement au parking Charaire, niveau - 2, établie à M. François-Xavier GUILLOIS, et d'approuver la convention de concession à long terme de ces deux places de stationnement au parking Charaire, niveau -2, à Madame Soraya MARTEL et d'autoriser le maire à la signer.